

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Élèves et étudiants en situation de handicap

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



Tél. **04 76 00 38 38** (aux horaires indiqués sur www.isere.fr) - **tseh@isere.fr** - **www.isere.fr**

Rapide et sécurisé, faites votre demande en ligne (https://isereconnect.fr/)

7

Formulaire à retourner impérativement avant le 1^{er} juillet 2023



> par courriel : tseh@isere.fr



> ou par courrier :

Département de l'Isère Direction des mobilités / TSEH CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1

ATTENTION:

Le non-respect de ce délai ne pourra garantir le traitement de votre dossier pour la rentrée. Toute demande incomplète sera retournée.

RAPPEL DES DOCUMENTS À FOURNIR

(toute demande incomplète sera retournée)



JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de trois mois à l'adresse du demandeur (facture eau/électricité/gaz/téléphone)
OBLIGATOIRE POUR TOUTE DEMANDE.

En cas de garde alternée, joindre un justificatif par parent.

SEULEMENT pour les demandes de bourses :

- RIR
- Copie de la carte de transport et justificatif d'achat d'abonnement (Pour les demandes de bourse transports en commun)

ÉLÈVE / ÉTUDIANT

(Ecrire en lettres majuscules)	
Nom:	
□ Ne réside pas chez le représentant légal	
→ REMPLIR L'ANNEXE	

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE / ÉTUDIANT

(Ecrire en lettres majuscules)
Civilité : Madame Monsieur
Nom:
Prénom:
Né(e) le :/
Votre date de naissance nous permettra de vous identifier de façon unique et faciliter le traitement de votre demande
Qualité : Parent Tuteur (ASE) Famille d'accueil
Adresse:
Code postal: 38 Commune:
Tél.
Tél. portable
Courriel (obligatoire pour faciliter le traitement de votre dossier) :
@

CADRE RÉSERVÉ AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVÉ SOUS CONTRAT

Nom de l'établissement :	Emploi du temps de l'élève / étudiant ou à défaut horai de l'établissement:						
Adresse de l'établissement :		Début des cours	Fin des cours				
	Lundi						
Nom du responsable de l'établissement :	Mardi						
	Mercredi						
Téléphone :	Jeudi						
Courriel :@	Vendredi						
	Samedi						
Classe de l'élève :ULIS : oui ☐ non ☐		,					
	Cachet, date	et signature de l'établiss	ement/de l'université :				
Date de la rentrée :							
Qualité de l'élève : Interne Demi-pensionnaire							



FORME D'AIDE AU TRANSPORT SOUHAITÉE

Tél. 04 76 00 38 38 tseh@isere.fr www.isere.fr



Rapide et sécurisé, faites votre demande en ligne (https://isereconnect.fr/)

 □ TC:TRANSPORTS EN COMMUN (train, car, tram, bus etc.) Mon enfant prend les transports en commun pour se rendre à son établissement scolaire (seul ou accompagné), et demande donc le remboursement de l'abonnement, ainsi que celui d'un éventuel accompagnateur. → Joindre une copie de la carte de transport et de la facture correspondante, ainsi qu'un RIB □ ACCOMPAGNATEUR: joindre carte de transport et preuve d'achat 									
 VP : VÉHICULE PERSONNEL Je souhaite assurer moi-même le transport de mon enfant et à raison de 2 trajets par jour d'école effectué). → Joindre un RIB 	t choisis d'êt	re indemni	isé sur la	a bas	e du forfait	kilométriq	ue (bourse de	0,50€/km	
☐ T : TRANSPORT ADAPTÉ GROUPÉ Je ne peux assurer moi-même le transport de mon enfant et de Pourquoi ce mode de transport répond particulièrement aux									
Renseignements utiles pour faciliter le transport :		able 🗆 fa	uteuil é	lectri	que ou néce	essitant un	e rampe		
Les circuits organisés par le Département tendent à optim mutualisant les transports, par regroupement géographic établissements scolaires, et seulement en second lieu en f	que des élèv	es. Ils son	t en pre	mier	lieu définis	en foncti	on des hora	res des	
 □ TRANSPORT MIXTE: Je ne peux assurer qu'une partie des trajets de mon enfant, et demande donc la mise en place d'un transport adapté groupé pour les trajets restants (voir ci-dessus les modalités de la mise en place d'un tel transport). → Joindre un RIB et les justificatifs de transports en commun si nécessaire 									
Pour les transports mixtes, indiquer dans les cases :		LUNDI	MARI	oi	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
TC pour les trajets effectués en transports en commun	ALLER								
VP pour les trajets assurés par la famille T pour les trajets assurés par un transporteur	RETOUR								
i boui les tialets assules pai un tialispoliteui								• • •	
i pour les trajets assures par un transporteur									

Le Département de l'Isère est le responsable du traitement n° 07.01.01, destiné à gérer les demandes de transport scolaire pour les élèves en situation de handicap.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez. Les données enregistrées sont les informations librement fournies par vos soins sur ce formulaire. Les informations demandées sont indispensables pour instruire votre demande et elles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse pourra entrainer des retards ou l'impossibilité de traiter votre dossier.

Vos données sont utilisées par les services du Département de l'Isère chargés du dispositif. Les données utiles seront communiquées au transporteur en charge du circuit de transport.

Les données enregistrées sont conservées pendant 3 ans par le Département de l'Isère.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès et, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données qui vous concernent (sauf si ce droit est écarté par une disposition législative).

Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande, en justifiant de votre identité, par mail (dp0@isere.fr) ou par voie postale (Département de l'Isère, Déléguée à la Protection des Données (DPO), CS 41096, 38022 Grenoble Cedex 1). En cas de non réponse dans les délais légaux, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex www.cnil.fr).



ANNEXE: GARDE ALTERNÉE OU RÉSIDENCE DIFFÉRENTE Élèves et étudiants en situation de handicap

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



Tél. **04 76 00 38 38** (aux horaires indiqués sur www.isere.fr) - **tseh@isere.fr** - **www.isere.fr**

Adresse du deuxième parent en cas de garde alternée uniquen du représentant légal. (Ecrire en lettres majuscules)	nent O	U adresse	de rés	idence	de l'élève	quand o	différente	de celle
Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur	Adresse de prise en charge de l'élève :							
Nom: [1	
Prénom : [
	Code postal : 38 Commune :							
Né(e) le : L.	Tél. L Tél. portable							
Votre date de naissance nous permettra de vous identifier de façon unique et de faciliter le traitement de votre demande	Courriel (obligatoire pour faciliter le traitement de votre dossier) :							
Qualité : ☐ Parent ☐ Tuteur (ASE) ☐ Famille d'accueil								
GARDE ALTERNÉE UNIQUEMENT : FORME D'AIDE AU TRANSPORT	SOUH	AITÉE PAF	R LE DE	UXIEME	PARENT			
our bénéficier de l'aide au transport scolaire élève ou étudiant e enfant durant <u>une semaine scolaire complète</u> .	en situ	ıation de l	nandic	ap, le de	euxième p	arent d	oit héberg	er
☐ TC:TRANSPORTS EN COMMUN (train, car, tram, bus etc.))	☐ TRAN	SPORT	MIXTE				
Mon enfant prend les transports en commun pour se rendre à		Je ne peu	ıx assur	er qu'un			de mon enfa	
son établissement scolaire (seul ou accompagné), et demande donc								g <u>roupé</u> pour
le remboursement de l'abonnement, ainsi que celui d'un éventuel accompagnateur.		les trajets d'un tel t			i-dessus les	modalit	és de la mis	se en place
→ Joindre une copie de la carte de transport et de la facture					justificatif	s de trar	sports en	commun
correspondante, ainsi qu'un RIB			essaire					
☐ ACCOMPAGNATEUR: joindre carte de transport et preuve		Dour lo tr	ancnar	t mivto i	ndiauar day	as los sa	-05.	
d'achat					ndiquer dai Jés en trans			
	TC pour les trajets effectués en transports en commun VP pour les trajets assurés par la famille							
□ VP : VÉHICULE PERSONNEL		T pour le	s trajet	s assurés	par un tran	sporteu	r	
Je souhaite assurer moi-même le transport de mon enfant et		1		l				l
choisis d'être indemnisé sur la base du forfait kilométrique (bourse de 0,50€/km à raison de 2 trajets par jour d'école effectué).			LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
→ Joindre un RIB		ALLER	•••					
	/	RETOUR						
☐ T:TRANSPORT ADAPTÉ GROUPÉ	<i>)</i> '							
Jenepeux assurer moi-même le transport de mon enfant et de mandeson							1 1 7	
intégration dans un circuit de transport adapté groupé domicile-école.							de alternée	e (jours,
Pourquoi ce mode de transport répond particulièrement aux besoins		semaine	s, en in	aiquant	trajets alle	r et reto	ur) :	
de votre enfant :			•••••				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
			•••••				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	• • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
			•••••				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Renseignements utiles pour faciliter le transport :			• • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
(\Box fauteuil manuel pliable, \Box fauteuil électrique ou nécessitant une rampe			• • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
(capacité à monter seul dans le véhicule, équipement à transporter)						• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
						• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
		•••••				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
		•••••				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
Les circuits organisés par le Département tendent à optimiser		☐ J'atte	ste que	les inforn	nations ci-d	essus so	nt exactes	
les temps de parcours et d'attente des élèves et étudiants tout en mutualisant les transports, par regroupement géographique					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		ature	
des élèves.		Le						
Ils sont en premier lieu définis en fonction des horaires des établissements scolaires, et seulement en second lieu en fonction								

des emplois du temps individuels, sous certaines conditions.